

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 012-654/11/CC

**■ Modification des montants des autorisations de programme relatives au "Renouvellement des équipements sur les usines de production d'eau potable de Giraudets et Valtrède" à Chateauneuf les Martigues et "Liaison en eau potable entre les quartiers de Croix Rouge et Trois Lucs" à Marseille
DEASV 11/6722/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2011, il est proposé :

- d'augmenter le montant de l'autorisation de programme 2010/00128 relative au renouvellement d'équipement électromécanique sur les usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède, pour une somme de 150 000 euros,
- de diminuer corrélativement le montant de l'autorisation de programme 2011/00149 relative à la liaison en eau potable entre les quartiers Croix Rouge et Trois Lucs, pour une somme de 150 000 euros.

L'augmentation de l'autorisation de programme 2010/00128 s'explique par le choix d'ozoneurs de plus grande taille sur l'usine des Giraudets afin de permettre un meilleur secours en cas de dysfonctionnement d'une des machines.

Cette augmentation est rendue possible par la révision à la baisse des dépenses sur l'opération 2011/00149 compte tenu des résultats des appels d'offres récemment analysés, de même nature lancés par la Communauté Urbaine Marseille Provence métropole.

Sous-politique	Code opération	Commune	Libellé opération	AP initiale (en euros)	Ajustements AP	AP globale
F150	2010/00128	Les Pennes Mirabeau et Chateauneuf-Les-Martigues	Renouvellement équipement électromécanique usines Giraudets Valtrède	2 600 000	+ 150 000	2 750 000
F170	2011/00149	Marseille	Liaison AEP Croix Rouge/Trois Lucs	7 000 000	- 150 000	6 850 000

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à des ajustements des montants des autorisations de programme 2010/00128 et 2011/00149 du budget eau

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les ajustements d'autorisations de programme suivantes :

Sous-politique	Code opération	Commune	Libellé opération	AP initiale (en euros)	Ajustements AP	AP globale
F150	2010/00128	Les Pennes Mirabeau et Chateauneuf-Les-Martigues	Renouvellement équipement électromécanique usines Giraudets Valtrède	2 600 000	+ 150 000	2 750 000
F170	2011/00149	Marseille	Liaison AEP Croix Rouge/Trois Lucs	7 000 000	- 150 000	6 850 000

Article 2 :

Est affectée l'augmentation d'autorisation de programme suivante :

Sous-politique	Code opération	Commune	Libellé opération	AP initiale (en euros)	Ajustements AP	AP globale
F150	2010/00128	Les Pennes Mirabeau et Chateauneuf-Les-Martigues	Renouvellement équipement électromécanique usines Giraudets Valtrède	2 600 000	+ 150 000	2 750 000

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire Eau 2011 - Chapitre 23 - Sous-Politique F150.

Pour Giraudets-Valtrède :

- Crédits de Paiement pour l'année 2012 : 520 000 euros
- Crédits de Paiement pour l'année 2013 : 2 230 000 euros (total 2 750 0000 euros)

Pour Croix rouge-Trois lucas :

- Crédits de Paiement pour l'année 2011 : 20 000 euros (BS)
- Crédits de Paiement pour l'année 2012 : 100 000 euros
- Crédits de Paiement pour l'année 2013 : 3 365 000 euros
- Crédits de Paiement pour l'année 2014 : 3 365 000 euros

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI